



## Pv pour stationnement très gênant sur trottoir

Par **Hardy valerie**, le **28/12/2016** à **19:05**

Bonjour, je viens d'être verbalisée a priori a deux reprise au même endroit : à proximité de mon lieu de travail qui est une zone en travaux. Notre bâtiment est neuf et nous avons emménagé en juillet 2016 et nous avons que 7 places de parking pour + de 50 personnes et un parking provisoire souvent complet. Nous sommes souvent dans l'obligation de nous garer sur un autre terrain en travaux non débuté . Je précise que nous avons été plusieurs à être verbalisé. Sur le pv il y a le nom de la rue mais pas de numéro et les trottoirs sont inexistant. La partie ou nous étions garées était en sable avec de gros travaux : tuyau, Barrière, trou etc ce qui oblige les piétons à passer sur la chaussée. Nous avons fait des photos et nous pensons écrire à notre maire. Mais pour contester l'amende pouvons nous appuyer sur l'absence de lieu précis ?? Ou faut-il monter un dossier avec les photos mais du coup nous avons les photos pour La deuxième verbalisation et non pour la première car nous ignorions que nous avons été verbalisée car pas de papillon sur la vitre ce qui nous aurait permis de ne pas recommencer à nous stationner au même endroit !! Sauf à être vraiment stupide. Devons nous contester ensemble avec mon autre collègue ? Merci d'avance

Vous pouvez vous faire une idée de l'emplacement en utilisant Googlemaps a l'adresse suivante : 5 rue la place 41000 blois le bâtiment visible sur zone de travaux est le bâtiments ou je travaille